

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1840.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la section centrale, sur le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1841 ()*.

Messieurs,

La section centrale qui a examiné le Budget de l'Intérieur, m'a chargé de vous présenter son rapport. Je viens m'acquitter de ce mandat.

Aucune observation générale n'a été présentée ni par les sections, ni dans le sein de la section centrale.

Partout un désir a dominé, celui de grever le moins possible la nation de nouveaux impôts. Cédant à cette préoccupation, toutes les sections, ainsi que la section centrale, ont écarté les majorations dont l'instance nécessité n'a pas été démontrée. Toutefois l'intérêt du service public n'a pas été perdu de vue, et, pour y pouvoir d'une manière tout à fait convenable, les crédits votés pour 1840, et au moyen desquels il a été satisfait à tous les besoins, ont été en général accordés pour 1841, sauf les réductions proposées ou consenties par M. le Ministre.

Voici au reste le résultat des délibérations qui ont été prises sur chaque article.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE. — *Personnel*.

ART. 1. *Traitement du Ministre* 21,000 »

Adopté.

ART. 2. *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service (**)* 121,800 »

Ce chiffre présente sur celui voté pour 1840, une majoration de 23,850 fr.

(*) La section centrale était composée de MM. DE BRER, président, DE LANGHE, DELEHAYE, FLEUSSU, MAST DE VRIES, SIMONS et MAERTENS, rapporteur.

(**) C'est par erreur qu'à la page XIV, ce chiffre se trouve porté à 125,000 francs. Voir page 86, développements du Budget.

Cette majoration , d'après les développements du Budget , est répartie comme suit :

1 ^o Traitement d'un chef de la division du commerce , chiffre porté en moins sur la dépense pour l'administration des brevets	6,000 »
2 ^o Création d'un chef de la division de l'industrie	5,000 »
3 ^o Traitement réservé pour la place vacante de directeur de de ces deux divisions réunies	8,000 »
4 ^o Traitement de deux messagers destinés à remplacer ceux qui ont suivi le personnel des divisions détachées du Département de l'Intérieur , et qui sont néanmoins indispensables en raison des locaux	1,500 »
5 ^o Pour augmenter quelques traitements et compléter le personnel des bureaux de la direction du commerce et de l'industrie	3,350 »
	23,850 »

Cette majoration n'a été accueillie par aucune des sections. Deux n'allouent que le chiffre de 6,000 francs , eu égard à la diminution de pareille somme sur la dépense des brevets ; une troisième rejette toute majoration , l'utilité de changer le mode d'administration ne lui étant pas démontrée ; deux autres se prononcent contre la nomination d'un directeur ; la dernière émet le vœu qu'il soit arrêté un cadre de tous les fonctionnaires et employés du Ministère , avec le traitement de chacun d'eux , et toutes demandent des explications sur la nécessité de deux chefs de division et d'un directeur du commerce et de l'industrie.

La section centrale , avant de se prononcer , a entendu M. le Ministre , qui a déclaré consentir à la suppression de la somme de 8,000 francs , demandée pour le traitement réservé du directeur du commerce et de l'industrie , n'ayant pas encore de résolution arrêtée sur le rétablissement de cet emploi. Il est ensuite entré dans des détails pour démontrer que , par l'extension considérable des travaux dans les bureaux du commerce et de l'industrie , la création d'un chef pour chacune de ses branches était devenue de toute nécessité ; mais il ne s'est point opposé à ce que le traitement du chef de la division de l'industrie , qui est chargé de la délivrance des brevets , fût , comme par le passé , prélevé sur les fonds des brevets. Pour le surplus , il a insisté sur le maintien des chiffres demandés aux nos 4 et 5. Quant au premier de ces numéros , il a dit que , par suite des changements opérés dans les attributions de son Ministère , deux messagers avaient suivi le personnel des divisions qui en étaient détachées , de manière que , depuis lors , il ne lui restait plus qu'un seul messenger , qui est attaché à son cabinet , et qu'il était indispensable d'en avoir deux de plus pour le service des bureaux , qui sont établis dans des locaux différents et éloignés plus ou moins les uns des autres. Et pour ce qui concerne le n^o 5 , M. le Ministre n'a fait que reproduire en d'autres termes le libellé de ce numéro.

A la demande qui lui a été faite par la section centrale , sur quel fonds avait été prélevé antérieurement le traitement du directeur du commerce et de l'industrie. M. le Ministre a répondu que ce traitement avait toujours été imputé sur l'art. 2 , actuellement en discussion , mais que dans le courant de 1839 ,

époque de la vacature de cet emploi, le personnel des bureaux de l'industrie et du commerce avait été augmenté, et que depuis lors la somme précédemment affectée à ce traitement avait servi à couvrir les dépenses résultant de la création de ce nouveau personnel.

La section centrale, après en avoir délibéré, a successivement mis les 5 numéros aux voix.

Le n° 1 a été adopté.

Le n° 2 sera distrait de ce chapitre pour être reporté à charge du fonds des brevets, de manière que le chiffre de l'art. 6 du chapitre XIV sera majoré de 5,000 francs, et porté à 24.000 francs.

Le n° 3 est supprimé.

Le n° 4 est adopté par 3 voix contre 2.

Et le n° 5 est rejeté, la nécessité n'en étant pas justifiée.

En conséquence, la section centrale propose de réduire le chiffre pétitionné à cet article de la somme de 16,350 francs, et d'allouer celui de 105,450, c'est-à-dire l'allocation votée pour 1840, s'élevant à 97,950 francs, plus une majoration de 7,500 francs.

MATÉRIEL.

ART. 3. <i>Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, ménages dépenses.</i>	20,000 »
---	----------

Ce crédit est le même que celui qui a été voté au Budget de 1840, alors que le Ministère de l'Intérieur avait encore dans ses attributions l'administration des cultes, de l'instruction et de la sûreté publique. Les dépenses de ces trois administrations sont évaluées à 4.950 francs, ce qui devrait réduire le chiffre à 15,050 francs, mais les développements du Budget portent que le Ministère des Affaires Étrangères a toujours contribué sur son Budget pour une somme de 3,200 francs, dans les frais d'entretien et d'ameublement de l'hôtel, de telle sorte que le Ministère de l'Intérieur, dans ses attributions actuelles, avait à sa disposition la somme de 18,250 francs. D'après ce, il y a majoration réelle de 1,750 francs.

En examinant les Budgets des Ministères de la Justice, des Travaux Publics et des Affaires Étrangères, on trouve que, pour les administrations du culte et de la sûreté publique, le Département de la Justice demande, à l'article *matériel*, une majoration de 5,000 francs; celui des Travaux Publics, auquel l'administration de l'instruction est dévolue, une majoration de 7,000 francs, et que pour celui des Affaires Étrangères, le chiffre alloué pour 1840 est resté le même pour 1841. Il en résulte pour les quatre Budgets une majoration de 12,000 fr.

Mues par les considérations qui précèdent, quatre sections rejettent la majoration demandée pour le Département de l'Intérieur, l'une alloue 18,250 francs, une autre 17,000 francs, une troisième 16,800 francs, et une quatrième 15,000 francs.

La section centrale s'est prononcée également contre le chiffre de 20,000 fr., quatre membres adoptent celui de 18,250 francs, les trois autres n'allouent que 17,000 francs.

FRAIS DE DÉPLACEMENT.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires*, fr. 2,000 »

Ce chiffre, le même qui a été voté pour 1840, a été adopté par toutes les sections et par la section centrale

CHAPITRE II.

PENSIONS, SECOURS ET STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ARTICLE PREMIER. — *Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés* fr. 8,000 »

ART. 2. — *Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves* fr. 7,570 80

Ces deux articles n'ont donné lieu à aucune observation dans les sections, et ont été également adoptés par la section centrale.

ART. 3. — *Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse* fr. 5,000 »

Les 2^{me}, 3^{me}, 5^{me} et 6^{me} sections adoptent le chiffre, qui est le même qui a été voté pour 1840. La première est d'avis que le chiffre est susceptible de réduction, puisque l'on a distrait du Département de l'Intérieur diverses branches dont les employés prenaient probablement part à cette allocation jusqu'à concurrence d'une certaine somme. La quatrième, d'après les mêmes motifs, propose de réduire le chiffre à 3,000 francs, et fait observer qu'au Budget des Travaux Publics, chap. VI, il est proposé une augmentation de 2,500 francs pour un pareil fonds de secours.

La section centrale, cédant à des considérations d'humanité et de convenance, a adopté le chiffre pétitionné, à la majorité de quatre voix. Trois membres n'allouent que 4,000 francs.

ART. 4. — *Frais de publication de la direction de la statistique générale* fr. 10,000 »

Toutes les sections ont adopté ce chiffre, comme représentant celui qui a été voté pour l'exercice de 1840.

A la section centrale, l'observation a été produite qu'au Budget de 1840 la somme de 7,500 francs avait été reconnue suffisante; mais qu'à la Chambre cette somme avait été majorée de 2,500 francs, et portée à 10,000 francs, sur la proposition d'un membre, qui avait demandé une semblable allocation pour mettre le Gouvernement à même de distribuer aux membres des Chambres le tarif des douanes belges avec les tarifs étrangers en regard, condition à laquelle

il n'a pas été satisfait, puisque l'on n'a distribué autre chose que le tarif belge. La section centrale a donc désiré savoir ce qui avait été fait de la somme allouée et ce que l'on se proposait de faire de la reproduction de la même majoration.

M. le Ministre, qui s'est rendu dans le sein de la section, a répondu que la confection et la distribution des tarifs demandés devraient entraîner des frais beaucoup plus considérables, que ce ne serait pas sur ce crédit, mais sur les fonds généraux du commerce que cette dépense devrait s'imputer, et que c'était sur ce fonds qu'avait été payé le tarif belge que l'on avait distribué. Il a ajouté que, pour l'exercice de 1840, le crédit de 10,000 francs avait été absorbé par les frais de publication de la statistique ordinaire, conformément à des engagements antérieurs pris avec l'éditeur de la statistique, mais que par suite de nouveaux arrangements, une somme de 7,000 francs pourrait suffire désormais à cet effet.

Il a insisté cependant sur l'allocation de 3,000 francs en plus pour l'exercice 1841, somme qui pourra lui être nécessaire pour réaliser le projet de former une commission chargée de diriger et de coordonner les travaux d'une statistique générale du royaume. M. le Ministre ayant donné l'assurance que cette dépense était d'une nature extraordinaire et ne se renouvellerait pas les années suivantes, la section centrale a alloué le crédit demandé, en ajoutant cette mention au libellé : *y compris 3,000 francs de dépenses extraordinaires.*

CHAPITRE III.

FRAIS D'ADMINISTRATION DES PROVINCES.

La section centrale renouvelle le vœu déjà exprimé l'année dernière de voir diminuer les dépenses du personnel des employés de l'administration provinciale dans le Limbourg et le Luxembourg, par suite de la cession d'une partie de ces provinces.

ARTICLE PREMIER. Litt. A. — <i>Traitements des gouverneurs, des députés des conseils provinciaux et des greffiers provinciaux .</i>		fr.	339,300	»
Litt. B. — <i>Traitements des employés et gens de service</i>		fr.	363,615	»
Litt. C. — <i>Frais de route et de séjour. . . .</i>			15,240	»
Litt. D. — <i>Loyer de locaux pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg .</i>			5,397	»
Litt. E. — <i>Frais de bureaux, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses</i>			123,935	»
Litt. E. — <i>Dépenses imprévues.</i>			9,000	»
			856,487	»

Ce chiffre, qui représente celui voté pour 1840, a été accueilli par toutes les sections et par la section centrale. Cependant une section s'oppose à la réunion en un seul article des dépenses nécessaires à l'administration des neuf provinces : elle est d'avis qu'il y a lieu de conserver la division de cette dépense en neuf articles, un par province, telle qu'elle a été établie dans les Budgets

précédents. Elle est amenée à cette résolution, parce que la division présente cet avantage, que la somme votée pour l'administration d'une province ne peut pas être employée à la dépense de l'administration d'une autre province.

Cette proposition ayant été discutée et mise aux voix à la section centrale, a été adoptée à l'unanimité. En conséquence, la division sera maintenue comme elle a été établie pour 1840.

ART. 2. — *Frais d'administration des arrondissements.*

A. <i>Traitement des commissaires d'arrondissement.</i> . . . fr.	96,348 »
B. <i>Abonnements des mêmes fonctionnaires</i>	111,851 »
C. <i>Excédant des traitements, à réduire à mesure des vacances</i>	13,824 »
D. <i>Dédommagements des commissaires de milice</i>	26,686 »
E. <i>Frais de route et de tournées</i>	18,500 »
	267,209 »

Ce chiffre présente une majoration de fr. 17,866 60 ^{cs}; elle est petitionnée dans le but d'établir le traitement des commissaires d'arrondissement d'une manière plus équitable et plus uniforme, en prenant pour base la population et le nombre des communes dont se compose chaque arrondissement.

Cette majoration, de même que la répartition indiquée au tableau annexé au Budget, ainsi que les bases sur lesquelles elle repose, n'ont été accueillies par aucune des sections. Voici les principales observations dans lesquelles chacune d'elles est entrée :

La première pense que le tableau présenté par M. le Ministre repose sur des bases insuffisantes, qui pourraient consacrer des injustices nouvelles, loin d'établir un équilibre parfait entre le travail et la rémunération qui lui est due. Elle est en outre d'avis que le nombre des commissaires d'arrondissement pourrait être réduit, qu'il y aurait lieu de faire une nouvelle circonscription administrative, en la mettant en concordance, autant que possible, avec la circonscription judiciaire, mesure qui ne préjugerait en rien sur la circonscription des districts électoraux.

La deuxième maintient, pour 1841, ce qui a existé jusqu'à présent, sauf à procéder plus tard, s'il y a lieu, à une réorganisation complète.

La troisième critique les bases sur lesquelles le tableau a été élaboré, en ce que l'on n'a tenu aucun compte de l'importance des communes sous le rapport de leur commerce, de leur industrie et des établissements publics qu'elles renferment.

La quatrième trouve que, dans la situation de notre Budget, le moment est ou ne peut plus inopportun pour voter des augmentations de traitement : elle ajoute qu'il serait nécessaire d'examiner au préalable si l'on ne peut pas très-convenablement réduire le nombre de ces fonctionnaires dans plusieurs provinces, où les arrondissements administratifs sont presque en nombre double des arrondissements judiciaires.

La cinquième estime que la distribution et la répartition des traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, telles qu'elles existent actuellement, sont vicieuses; mais il lui paraît que le système présenté par le M. le Mi-

nistre pour une plus juste répartition, n'atteindra que très-imparfaitement le but proposé. Elle pense aussi qu'il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas possible de réduire le nombre des arrondissements administratifs dans quelques provinces.

Enfin la sixième, après avoir fait remarquer que les développements fournis par M. le Ministre au sujet des fonds demandés pour les commissaires d'arrondissement, font voir que son but n'est pas d'améliorer leur position, mais uniquement de mieux répartir ces fonds, et qu'en donnant suite à ses vues, en ce qui concerne les réductions à opérer successivement, il en résulterait que le sort d'un grand nombre de ces fonctionnaires serait empiré, tandis qu'on reconnaît aujourd'hui assez généralement qu'ils ne jouissent pas d'avantages en rapport avec les fonctions qu'ils remplissent, est d'avis que c'est surtout la base de la répartition qui est fautive, et qu'il faudrait procéder à la réorganisation des commissariats, sur une base uniforme, dans les différentes provinces du royaume.

La section centrale a mûrement examiné le projet de M. le Ministre, la note explicative et le tableau synoptique joints au Budget, ainsi que les observations émises par les diverses sections. Elle a été d'avis, à l'unanimité de ses membres moins un, que la fixation du traitement des commissaires d'arrondissement, basée uniquement sur la population et le nombre des communes dont se compose chaque arrondissement, était essentiellement vicieuse. Pour apprécier le travail qui peut incomber à un fonctionnaire de l'espèce, et partant le nombre des employés à salarier dont il doit avoir besoin, il convient non-seulement de prendre en considération le nombre des communes et leur population, mais encore, comme le fait observer fort bien la troisième section, l'importance de ces communes sous le rapport de l'industrie et du commerce; et d'un autre côté, pour la fixation de leurs traitements, il est indispensable d'avoir égard à la localité dans laquelle ils sont obligés de résider. Il est en effet connu de tout le monde que les dépenses varient considérablement d'une ville à l'autre, et ce qui est vrai sous ce rapport, pour le chef de l'administration, l'est également des employés qui doivent être rétribués dans la même proportion.

La section centrale partage en outre l'avis des sections qui demandent une réorganisation des commissariats d'arrondissement en rapport, autant que possible, avec les arrondissements judiciaires, et renouvelle le vœu qu'elle a émis à cet égard dans son rapport sur le Budget de 1840. En attendant cette révision, elle est d'avis de maintenir les choses sur le pied actuel; elle rejette par conséquent la majoration et rétablit les crédits, les articles, et les libellés tels qu'ils ont été votés pour 1840.

ART. 3. — *Frais de Milice.*

Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires fr. 58,340 »

Ce crédit qui, pour 1840, s'élevait à 73,340 francs, était subdivisé entre les neuf provinces dans la proportion suivante :

Anvers.	6,600 »
Brabant.	9,100 »
Flandre Orientale.	9,400 »
Flandre Occidentale.	10,800 »
Hainaut.	9,500 »
Liège	9,000 »
Limbourg.	5,000 »
Luxembourg.	7,000 »
Namur.	6,940 »
	73,340 »

Le Budget de 1841 propose la réunion de ces divers chiffres, pour en faire un crédit global sous un article séparé. Ce mode a permis de réduire la demande de crédit d'une somme de 15,000 francs et de le porter à 58,340.

Toutes les sections, et la section centrale adoptent la réunion et allouent la somme pétitionnée. Elle formera un article séparé qui sera le dernier de ce chapitre.

CHAPITRE IV.

SUBSIDES.

ARTICLE UNIQUE. — *Subsides aux communes à titre d'encouragement pour l'amélioration des chemins vicinaux.* . . fr. 100,000 »

Ce crédit figure pour la première fois au Budget; il a rencontré de l'opposition dans plusieurs sections. La première le rejette, parce que les subsides dont il s'agit sont une charge qui doit incomber aux provinces et nullement au Gouvernement. La deuxième ajourne son vote, ne connaissant pas la base de la répartition. La troisième adopte. La quatrième et la cinquième se prononcent pour l'ajournement jusqu'à ce que la loi sur les chemins vicinaux soit définitivement votée. La sixième, en cas d'allocation, attire l'attention du Gouvernement sur la bonne répartition du crédit, afin qu'il ne tourne pas au profit de quelques personnes au lieu d'être employé dans l'intérêt de la généralité.

Ces diverses observations ont été discutées à la section centrale; en suite la proposition d'ajournement jusqu'après le vote définitif de la loi sur les chemins vicinaux a été mise aux voix et adoptée par la majorité.

CHAPITRE V.

ART. 1. *Service de santé* (*). fr. 45,000 »
 — 2. *Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.* 20,000 »

Une section fait observer que cet article trouverait mieux sa place au Budget des Travaux Publics (chapitre de l'instruction) comme cela a toujours eu lieu, ou bien au Budget de la Justice (chapitre des établissements de bienfaisance).

Ces deux chiffres, les mêmes qui ont été votés l'année dernière, ont été adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

(*) La répartition de ce crédit est indiquée à la suite du rapport de la section centrale du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice de 1834.

CHAPITRE VI.

ARCHIVES DU ROYAUME.

ART. 1. <i>Frais d'administration</i> (personnel). fr.	21,350 »
— 2. <i>Id.</i> <i>Id.</i> (matériel).	2,600 »
— 3. <i>Frais de publication des inventaires des archives.</i> . .	4,000 »
— 4. <i>Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale.</i> . . .	15,000 »
— 5. <i>Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.</i>	3,500 »

Tous les chiffres de ce chapitre représentent ceux qui ont été alloués au Budget de 1840. Ils ont été adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

Conformément au désir exprimé par deux sections, un état détaillé de l'emploi des chiffres formant les crédits des quatre premiers numéros, pendant l'exercice 1840, a été réclamé et annexé au présent rapport sous le n° 1.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

ART. UNIQUE. — <i>Frais de célébration des fêtes nationales.</i> . fr.	40,000 »
--	----------

Ce chiffre présente une majoration de 10,000 francs sur celui voté pour 1840, majoration qui, d'après une note aux développements du Budget, est destinée à couvrir les frais d'un grand concours d'harmonie qui aurait lieu pendant les fêtes de 1841. Semblable majoration, basée sur le même motif, a été demandée au Budget de 1840 et rejetée par la Chambre.

Toutes les sections, ainsi que la section centrale, la repoussent de nouveau, par la même raison qui a prévalu l'année dernière, à savoir que les soins et les frais des concours d'harmonie doivent incomber aux villes qui veulent donner des fêtes de cette espèce et qui en profitent en même temps.

Passant ensuite à l'examen du crédit nécessaire pour célébrer les journées de septembre et les autres fêtes nationales, l'opinion a été produite à la section centrale, qu'après le traité de paix du 19 avril, il y aurait lieu de diminuer le nombre des journées consacrées à célébrer l'anniversaire de notre indépendance.

Ces considérations émises, un membre a proposé de restreindre le chiffre à 10,000 francs, trois membres se sont prononcés pour et quatre contre. Après ce rejet le chiffre de 20,000 francs a été mis aux voix et adopté par cinq contre deux.

M. le Ministre a déclaré ne pas pouvoir se rallier au chiffre de 20,000 francs. Mais il a consenti à réduire sa demande à 30,000 francs, se réservant de restreindre le nombre des journées.

CHAPITRE VIII.

DÉPENSES DIVERSES ET EXTRAORDINAIRES. — JLUX DE SPA.

ART. PREMIER. — <i>Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses.</i> fr.	2,220 »
ART. 2. — <i>Frais de réparation des monuments de la commune de Spa (*)</i> fr.	20,000 »

Ces deux chiffres, les mêmes qui ont été votés au précédent Budget, ont été adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

CHAPITRE IX.

AGRICULTURE.

ART. PREMIER. — <i>École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État</i> fr.	160,000 »
---	-----------

M. le Ministre a déclaré à la section centrale que le nombre des élèves de l'école vétérinaire étant diminué, le chiffre pétitionné pour cet article pouvait être réduit de 10,000 francs et porté à 150,000 francs.

Toutes les sections adoptent, mais trois d'entre elles invitent la section centrale à demander les renseignements explicatifs sur cet article, promis par M. le Ministre dans une note aux développements du Budget.

ART. 2. — <i>Jury d'examen pour la médecine vétérinaire</i> . fr.	4,000 »
---	---------

Adopté par toutes les sections.

ART. 3. — <i>Amélioration de la race des chevaux</i> . . . fr.	230,000 »
--	-----------

Toutes les sections demandent, au sujet de cet article, des renseignements analogues à ceux réclamés sur l'art. 1^{er}.

Deux sections émettent le vœu que les efforts pour l'amélioration de la race soient principalement dirigés vers le perfectionnement des chevaux de travail et d'agriculture.

ART. 4. — <i>Subside à la société d'horticulture de Bruxelles</i> . fr.	12,000 »
---	----------

Adopté par toutes les sections.

ART. 5. — <i>Fonds d'agriculture</i> fr.	80,000 »
--	----------

Adopté par toutes les sections.

ART. 6. — <i>Culture du mûrier, etc.</i> fr.	16,000 »
--	----------

Toutes les sections, ainsi que la section centrale, émettent le vœu qu'il soit promptement donné suite au projet de loi relatif à la vente des établissements modèles.

(*) Un état comparatif des recettes et des dépenses relatives à cet objet est annexé au présent rapport, n° 2.

ART. 7. — *Chasse* fr. 6,000 »

Les 3^{me} et 6^{me} sections adoptent ce crédit : les 1^{re}, 2^{me} et 4^{me} le rejettent ; la 5^{me}, sans le repousser, est d'avis de l'imputer comme les années précédentes sur le fonds général de l'agriculture, sans qu'il doive de ce chef résulter une majoration du chiffre global du chapitre.

ART. 8. LITT. A. — *Culture de la garance*. 30,000 »

Deux sections demandent un état détaillé de l'emploi qui a été fait des crédits précédemment votés pour cet objet.

LITT. B. — *Achats à l'étranger d'animaux domestiques, particulièrement de la race bovine, pour l'amélioration des races indigènes, de plantes et graminées, dont l'introduction dans le pays peut être avantageuse, et d'instruments aratoires perfectionnés*. fr. 20,000 »

Une section demande un état comparatif des dépenses faites sur le crédit voté pour 1840, et du produit des ventes qui ont eu lieu pendant l'année. Une autre a vu avec étonnement que les frais des commissaires s'élèvent à 45 p. % des prix d'achat.

LITT. C. — *Dépenses diverses concernant l'agriculture* . fr. 10,000 »

Le litt. B présente une majoration de 10,000 francs, et le litt. C est une augmentation du chiffre global voté précédemment pour l'agriculture, de manière que ces deux litt. comprennent une majoration réelle de 20,000 francs.

A l'exception d'une seule section, qui ne présente aucune observation, toutes les autres rejettent la majoration et maintiennent le crédit alloué pour l'exercice de 1840.

ART. 9. — *Achèvement des constructions commencées à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État*. 42,000 »

Cette dépense a précédemment été comprise dans l'allocation générale pour l'agriculture; de manière qu'au Budget actuel elle forme une véritable majoration.

Cette majoration n'a été accueillie par aucune des sections. Les trois premières demandent des explications sur les constructions faites et à faire ainsi que sur les dépenses y relatives. Les trois autres sections la repoussent, parce que les autres articles concernant le fonds de l'agriculture, non-seulement ne sont point diminués en proportion, comme cela aurait dû être, mais ont eux-mêmes subi des majorations. Une de ces sections, la quatrième, termine en rejetant toutes les majorations demandées dans ce chapitre, et en votant pour l'agriculture le chiffre global alloué l'année dernière, c'est-à-dire 565,500 fr.

ART. 10. — *Supplément au troisième tiers du fonds de non-valeurs*. 24,000 »

Adopté par toutes les sections.

Les renseignements réclamés par les diverses sections sur les art. 1, 3, 8 et 9 de ce chapitre, ont été demandés à M. le Ministre et sont imprimés à la suite du rapport, nos 3, 4, 5, 6 et 7.

La section centrale rejette les majorations, s'élevant à 68,500 fr., que présentent les articles de ce chapitre, et, se ralliant à l'avis de la quatrième section, elle décide de rétablir les crédits tels qu'ils ont été portés au Budget 1840, moins la réduction de 10,000 fr. consentie par M. le Ministre sur le crédit pour l'école de médecine vétérinaire; réduction résultant de la diminution du nombre des élèves de cet établissement, comme il est dit ci-dessus. En conséquence, elle alloue pour l'agriculture, le chiffre global de 555,500 fr.

CHAPITRE X.

MILICE.

ART. UNIQUE. — *Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles G et L) pour l'inscription des miliciens. (Art. 50 de la loi du 8 janvier 1817.)* fr. 16,000 »

Même chiffre qu'au Budget de 1840. — Adopté.

CHAPITRE XI.

GARDE CIVIQUE.

ART. UNIQUE. LITT. A. — <i>Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent et frais de bureau de l'état-major.</i> fr.	9,000 »
LITT. B. — <i>Achats, réparations et entretien des armes et équipement de la garde civique</i> fr.	16,000 »
	25,000 »

Cet article présente une majoration de 5,000 fr. Au Budget de 1840 un crédit de 25,000 fr. avait été également demandé, mais la Chambre, après discussion, l'a réduit à 20,000 fr.

Le crédit a rencontré peu de sympathie dans les sections. La 1^{re} et la 5^e, prenant en considération que la garde civique n'est organisée que dans un petit nombre de villes du royaume, trouvent le chiffre de 15,000 fr. suffisant. La 2^e, la 4^e et la 6^e réduisent le chiffre au montant de la somme de 20,000, alloué au Budget de 1840, en exprimant le vœu de voir réorganiser la garde civique. La troisième propose l'ajournement de toute allocation, jusqu'à ce qu'une loi de réorganisation soit décrétée.

La section centrale a demandé des explications sur l'emploi du crédit voté pour 1840 et la destination de celui pétitionné pour 1841.

M. le Ministre a remis une note de laquelle il résulte que la somme votée pour 1840 a été employée comme suit :

Traitement annuel des employés et gens de service de l'état-major et frais de bureau fr.	8,102 20
Réparations des armes à Bruxelles	112 24
Id id. à Hasselt	150 00
	8,364 44

Il a ajouté que ces dépenses n'étaient pas les seules, et que d'autres états relatifs à des réparations d'armes, qui n'étaient pas encore rentrés, devaient également être payés sur ce crédit.

Il a dit qu'aux dépenses qui précèdent il fallait ajouter, pour 1841, une somme de 1,200 fr. pour le loyer du local des bureaux de l'état-major, somme qui avait été supportée jusqu'à présent par le Budget des Travaux Publics, article : *Entretien des bâtiments civils*.

La section centrale fait observer que le chiffre pétitionné pour cet article au Budget des Travaux Publics n'a point subi de diminution de ce chef.

Enfin il a indiqué comme devant également être prélevée, pour 1841, sur le chapitre actuel, une dépense extraordinaire résultant de la réparation des objets d'armement et d'équipement, qui sont restés jusqu'à présent dans les légions des campagnes, par suite de l'armement du premier ban, et que le Gouvernement vient de faire rentrer.

D'après ces considérations, et tout en insistant sur la nécessité d'une nouvelle loi pour la réorganisation de la garde civique, la section centrale alloue encore, pour 1841, le chiffre de 20,000 fr. voté pour 1840.

CHAPITRE XII.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.

ART. UNIQUE. — *Médailles et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité.* fr. 10,000 »

Ce chiffre, représentant celui voté pour 1840, a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

CHAPITRE XIII.

DOTATION DE LA LÉGION D'HONNEUR.

ART. UNIQUE. — *Dotations en faveur des légionnaires peu favorisés de la fortune* fr. 60,000 »

Cinq sections adoptent ce chiffre, l'autre le trouve trop élevé et pense que des secours ne devraient être accordés qu'à des légionnaires qui sont nécessiteux.

La section centrale adopte à l'unanimité le crédit pétitionné, en exprimant toutefois le vœu que les secours ne soient donnés qu'à ceux des légionnaires qui sont réellement dans le besoin.

CHAPITRE XIV.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

ART. 1^{er}. LITT. A. — *Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce et de l'industrie.* fr. 220,000 »

Ce crédit est alloué par toutes les sections, à l'exception de la première, qui

déclare, à la majorité de sept voix contre une, que le principe en vertu duquel on accorde des encouragements à l'industrie est préjudiciable à la richesse nationale, en ce qu'il entraîne les capitaux dans de fausses voies. Parant, cette section propose de réduire le chiffre pétitionné à 100,000 fr., et elle demande un état de la répartition du crédit voté pour 1840.

Cet état de répartition a été réclamé et se trouve annexé au présent rapport, sous le n° 8.

La section centrale, prenant en considération qu'un fonds utilement employé peut être avantageux au développement de l'industrie et du commerce, alloue le chiffre de 200,000 fr.

LITT. B. — *Frais présumés de l'exposition de 1841, d'après
la dépense faite pour 1833 fr. 100,000 »*

Trois sections adoptent le crédit sans observation : des trois autres, l'une n'est pas convaincue de l'opportunité d'une exposition en 1841, la seconde ne reconnaît pas la nécessité d'une dépense aussi forte à cet effet, et la dernière refuse le crédit pétitionné, parce qu'à son avis une exposition tous les dix ans est suffisante.

Cette dernière opinion a été partagée par la section centrale, qui a, en conséquence, rejeté l'allocation.

ART. 2. — *Établissement d'un service de bateaux à vapeur entre
la Belgique et les États-Unis fr. 400,000 »*

Ce crédit est la conséquence de la loi du 29 juin 1840. Toutes les sections l'ont adopté : la section centrale l'a également accueilli, mais en même temps elle a demandé à M. le Ministre qu'il lui fît connaître l'état des négociations soit avec les deux sociétés belges qui, avant l'adoption de la loi, avaient soumis des propositions au Gouvernement pour l'établissement de cette ligne de navigation, soit avec d'autres qui se seraient présentées depuis le vote de la loi.

Satisfaisant à cette demande, M. le Ministre a répondu qu'immédiatement après l'adoption de la loi, le Gouvernement, conformément à l'engagement pris devant les Chambres, avait fait par la voie du *Moniteur* un appel aux négociants, armateurs et capitalistes tant nationaux qu'étrangers pour concourir à cette entreprise. Cet appel fixait un mois pour l'envoi des propositions. Avant que le mois ne fût écoulé, la nouvelle du traité du 15 juillet vint jeter l'alarme dans le commerce et rendre impossible toute spéculation de quelque importance. Aussi non-seulement aucune nouvelle société belge ne se présenta, mais même celles qui avaient soumis antérieurement des propositions, déclarèrent au Gouvernement que les circonstances rendaient impossible, pour bien longtemps encore, la réunion des capitaux nécessaires à l'entreprise. Toutefois un capitaliste américain, M^r C..., muni des meilleures recommandations, se présenta au Gouvernement. Le Ministère fit d'autant moins de difficultés à prêter l'oreille à ses propositions, qu'il paraissait désirable, pour l'extension de nos relations avec l'union américaine, aussi bien que pour le succès de l'entreprise, d'y intéresser les Américains du nord, sans lui faire perdre son caractère national.

Après de longues discussions, on tomba d'accord sur tous les points. Mais le

capitaliste américain, qui ne se dissimulait pas la gravité de la crise politique qui venait d'éclater, demanda jusqu'au 20 novembre pour retourner en Amérique provoquer le concours de ses compatriotes, et pour voir, en un mot, s'il pouvait se lier définitivement. Le Gouvernement y consentit, en se réservant bien formellement d'accepter toutes autres propositions qui pourraient lui être faites dans l'intervalle, et qui auraient pû lui paraître plus favorables.

L'incertitude des circonstances politiques en Europe exerça son influence jusqu'en Amérique, et empêcha la réalisation du plan de M^r C.

Aujourd'hui que le danger d'une guerre générale s'éloigne de plus en plus, le Gouvernement se met de nouveau en rapport avec les sociétés qui lui ont fait primitivement des propositions, et il espère réaliser dans le courant de 1841 le vœu de la Législature et de l'industrie belge.

ART. 3. — *Primes pour construction de navires* . . . fr. 65,000 »

Ce chiffre, qui présente une diminution de 85,000 francs, comparativement au Budget de 1840, a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

ART. 4. — *Pêche nationale* fr. 80,000 »

Ce crédit comprend une majoration de 20,000 francs. La première section la rejette et maintient le chiffre voté pour 1840. La cinquième ne trouve pas la majoration suffisamment justifiée; les quatre autres l'adoptent.

La section centrale, déterminée par les considérations émises aux développements du Budget, alloue la somme pétitionnée par 4 voix contre 2.

ART. 5. — *Musée des arts et de l'industrie nationale* . . . fr. 50,000 »

Ce chiffre contient une majoration de 25,000 francs, qui n'est accueillie par aucune section. Elle est également refusée par la section centrale, la situation de nos finances ne permettant pas d'admettre des dépenses qui ne sont pas de nécessité. En conséquence le chiffre voté pour 1840 est rétabli.

ART. 6. — *Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 23 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (personnel et matériel)* . . . fr. 19,000 »

Ce crédit offre une diminution de 6,000 francs comparativement au Budget de 1840. Elle résulte de ce que le chef du bureau précédemment chargé de cette branche a été promu au grade de chef de division du commerce, et que comme tel son traitement est aujourd'hui imputable sur le chap. 1^{er}, art. 2, lequel se trouve, par contre, majoré d'une somme égale.

Toutes les sections adoptent.

La section centrale, par suite de la résolution qu'elle a prise sur ledit art. 2 du chap. 1^{er}, de distraire de cet article le traitement de 5,000 francs du chef de la division de l'industrie, chargé actuellement de l'administration des brevets, pour le reporter à charge du fonds des brevets, a majoré par ce motif le chiffre

de 5,000 francs et porté le crédit à 24,000 francs. M. le Ministre s'est rallié à cette transposition.

CHAPITRE XV.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ARTIQUE UNIQUE. — *Crédit ouvert pour les dépenses impré-*
vues fr. 20,000 »

Ce crédit s'élevait, pour 1840, à 30,000 fr. Il présente donc une réduction de 10,000 francs, et a été adopté par toutes les sections ainsi que par la section centrale.

Bruxelles, le 16 décembre 1840.

Le rapporteur,

J. MAERTENS.

Le président,

N.-J. DE BEHR.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1844, est fixé à la somme de *deux millions neuf cent cinquante-six mille deux cent dix francs vingt centimes* (fr. 2,956,210 20 c^{mes}).

Mandons et ordonnons, etc.



BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**Pour l'exercice 1841.**

TABLEAU COMPARATIF**DES PROPOSITIONS****DU GOUVERNEMENT ET DE CELLES DE LA SECTION CENTRALE.**

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS portés AU BUDGET.	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	CRÉDITS définitivement demandés.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.						
<i>Administration centrale (Personnel).</i>						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	121,800 »	»	13,000 »	108,800 »	
<i>Matériel.</i>						
3	Fournitures de bureaux, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dé- penses	20,000 »	»	»	20,000 »	151,800 »
<i>Frais de déplacement.</i>						
4	Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires.	2,000 »	»	»	2,000 »	
CHAPITRE II.						
<i>Pensions, secours et statistique générale.</i>						
1	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou em- ployés	8,000 »	»	»	8,000 »	
2	Secours, continuation ou avance de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	7,570 80	»	»	7,570 80	
5	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonc- tionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	5,000 »	»	»	5,000 »	30,570 80
4	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale.	10,000 »	»	»	10,000 »	
CHAPITRE III.						
<i>Frais d'administration des provinces.</i>						
<i>a. Traitement des gouverneurs, des députés des conseils provinciaux et des greffiers provinciaux</i>						
		539,500				
<i>b. Traitement des employés et gens de service</i>						
		565,615				
<i>c. Frais de route et de séjour</i>						
		15,240				
<i>d. Loyer de locaux pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg.</i>						
		5,397				
<i>e. Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.</i>						
		123,935				
<i>f. Dépenses imprévues</i>						
		9,000				
<i>Frais d'administration des arrondissements.</i>						
<i>a. Traitement des commissaires d'ar- rondissement</i>						
		96,548				
<i>b. Abonnements des mêmes fonction- naires</i>						
		111,851				
2	c. Excédant des traitements à réduire à mesure des vacatures	267,209 »	»	»	267,209 »	1,182,036 »
<i>d. Dédommagements des commissai- res de milice</i>						
		26,086				
<i>e. Frais de route et de tournées</i>						
		18,500				
<i>Frais de milice.</i>						
5	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le con- seil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens se- mestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arresta- tion de réfractaires	58,540 »	»	»	58,540 »	
A REPORTER		1,377,406 80	»	13,000 »	1,364,406 80	1,364,406 80

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS PROPOSÉS.	TOTAL.	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	Observations.
		21,000 "		"	"	
		105,450 "		"	3,550 "	
		18,250 "	146,700 "	"	1,750 "	
		2,000 "		"	"	
		8,000 "				
		7,570 80				
		5,000 "	50,570 80	"	"	
4	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, y compris 3,000 francs de dépenses extraordinaires.	10,000 "				La section centrale, d'accord avec M. le Ministre, propose d'ajouter au libellé : Y compris 3,000 fr. de dépenses extraordinaires.
CHAPITRE III.						
Frais d'administration des provinces.						
1	Province d'Anvers	117,477 "				
2	— de Brabant	124,275 "				
3	— de la Flandre occident.	130,757 "				
4	— de la Flandre orientale.	131,948 "				
5	— de Hainaut	140,958 "				
6	— de Liège	125,350 "				
7	— de Limbourg	103,545 40				
8	— de Luxembourg	110,691 "				
9	— de Namur	102,568 "	1,164,160 40	"	17,866 60	La section centrale refuse la majoration demandée pour les commissaires d'arrondissements, et rétablit la division des crédits alloués pour les administrations des provinces comme aux Budgets précédents.
10	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement.	18,500 "				
11	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	58,540 "				
A REPORTER. . . fr.		1,541,440 20	1,841,440 20	"	22,966 60	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	CRÉDITS	TOTAL.
		portés AU BUDGET.			définitivement demandés.	
	REPORT. fr.	1,577,406 80	"	15,000 "	1,564,406 80	1,564,406 80
	CHAPITRE IV.					
	<i>Subsides.</i>					
Uniq.	Subsides aux communes à titre d'encouragements pour l'amélioration des chemins vicinaux. . .	100,000 "	"	"	100,000 "	100,000 "
	CHAPITRE V.					
	<i>Service de santé.</i>					
1	Service de santé	45,000 "	"	"	45,000 "	65,000 "
2	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.	20,000 "	"	"	20,000 "	
	CHAPITRE VI.					
	<i>Archives du royaume.</i>					
1	Frais d'administration (personnel).	21,350 "	"	"	21,350 "	46,450 "
2	Id. id. (matériel)	2,600 "	"	"	2,600 "	
3	Frais de publication des inventaires des archives.	4,000 "	"	"	4,000 "	
4	Archives de l'Etat dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale	15,000 "	"	"	15,000 "	
5	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'Etat.	3,500 "	"	"	3,500 "	
	CHAPITRE VII.					
	<i>Fêtes nationales.</i>					
Uniq.	Frais de célébration des fêtes nationales . . .	40,000 "	"	10,000 "	50,000 "	50,000 "
	CHAPITRE VIII.					
	<i>Dépenses diverses et extraordinaires.</i>					
	JEUX DE SPA.					
1	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	2,220 "	"	"	2,220 "	22,220 "
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	20,000 "	"	"	20,000 "	
	CHAPITRE IX.					
	<i>Agriculture.</i>					
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat.	160,000 "	"	10,000 "	150,000 "	624,000 "
2	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire. . .	4,000 "	"	"	4,000 "	
3	Amélioration de la race des chevaux	250,000 "	"	"	250,000 "	
4	Subsides à la Société d'Horticulture à Bruxelles.	12,000 "	"	"	12,000 "	
5	Fonds d'agriculture	80,000 "	"	"	80,000 "	
6	Culture du mûrier	16,000 "	"	"	16,000 "	
7	Chasse	6,000 "	"	"	6,000 "	
	a. Culture de la garance. 50,000					
	b. Achats à l'étranger d'animaux domestiques, particulièrement de l'espèce bovine, pour l'amélioration des races indigènes, de plantes et graminées dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse. 20,000	60,000 "	"	"	60,000 "	
	c. Dépenses diverses concernant l'agriculture. 10,000					
9	Achèvement des constructions commencées à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat.	42,000 "	"	"	42,000 "	
10	Supplément au 5 ^{me} tiers du fonds de non-valeurs.	24,000 "	"	"	24,000 "	
	A REPORTER fr.	2,285,076 80	"	35,000 "	2,252,076 80	2,252,076 80

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS PROPOSÉS.	TOTAL.	MAJORATIONS.	REDUCTIONS.	Observations.
	REPORT. fr.	1,541,440 20	1,541,440 20	"	22,966 60	
	" "	"	"	"	100,000 "	
	" "	45,000 "	65,000 "	"	"	
	" "	20,000 "				
	" "	21,550 "	46,450 "	"	"	
	" "	2,600 "				
	" "	4,000 "				
	" "					
	" "	15,000 "				
	" "	5,500 "				
	" "	20,000 "	20,000 "	"	10,000 "	
	" "	2,220 "	22,220 "	"	"	
	" "	20,000 "				
	CHAPITRE IX.					
Uniq.	Agriculture	555,500 "	555,500 "	"	68,500 "	La section centrale propose de rétablir cet article avec son chiffre global, comme au Budget précédent, avec une réduction de 10,000 fr. sur les frais relatifs à l'école vétérinaire, réduction à laquelle M. le Ministre a consenti.
	A REPORTER. fr.	2,050,610 20	2,050,610 20	"	201,466 60	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS portés AU BUDGET.	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	CRÉDITS définitivement demandés.	TOTAL.
	REPORT. fr.	2,285,076 80	»	55,000 »	2,252,076 80	2,232,076 80
	CHAPITRE X.					
	<i>Milice.</i>					
Uniq.	Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles C et I) pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janvier 1817).	1,600 »	»	»	1,600 »	1,600 »
	CHAPITRE XI.					
	<i>Garde civique.</i>					
Uniq.	a. Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major 9,000					
	b. Achats, réparations et entretien des armes et équipement de la garde civique 16,000	25,000 »	»	»	25,000 »	25,000 »
	CHAPITRE XII.					
	<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>					
Uniq.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité.	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »
	CHAPITRE XIII.					
	<i>Dotation de la Légion d'Honneur.</i>					
Uniq.	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »
	CHAPITRE XIV.					
1	a. Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce et de l'industrie. 220,000					
	b. Frais présumés de l'exposition de 1841, d'après la dépense faite pour 1855 100,000	520,000 »	»	»	520,000 »	
2	Établissement d'un service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis.	400,000 »	»	»	400,000 »	
3	Primes pour construction de navires	65,000 »	»	»	65,000 »	
4	Pêche nationale	80,000 »	»	»	80,000 »	959,000 »
5	Musée des arts et de l'industrie nationale.	50,000 »	»	»	50,000 »	
6	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>personnel et matériel</i>).	19,000 »	5,000 »	»	24,000 »	
	CHAPITRE XV.					
	<i>Dépenses imprévues.</i>					
Uniq.	Crédit ouvert pour les dépenses imprévues	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »
	TOTAUX. fr.	3,335,676 80	5,000 »	55,000 »	3,307,676 80	3,307,676 80

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS PROPOSÉS.	TOTAL.	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS	Observations.
	Report. . . . fr.	2,050,610 20	2,050,610 20	"	201,466 60	
	" "	1,600 "	1,600 "	"	"	
	" "	20,000 "	20,000 "	"	5,000 "	
	" "	10,000 "	10,000 "	"	"	
	" "	60,000 "	60,000 "	"	"	
	" "	200,000 "		"	20,000 "	
	" "	"		"	100,000 "	
	" "	400,000 "		"	"	
	" "	65,000 "	794,000 "	"	"	
	" "	80,000 "		"	"	
	" "	25,000 "		"	25,000 "	
	" "	24,000 "				
	" "	20,000 "	20,000 "	"	"	
	TOTAUX. . . . fr.	2,956,210 20	2,956,210 20	"	351,466 60	

26

PIÈCES A L'APPUI.

1840. — CHAPITRE VIII. — ARCHIVES DU ROYAUME.

NUMÉROS.	DATES.	ARTICLE 1 ^{er} . — Frais d'administration (<i>Personnel</i>).				Allocation. . . fr.	21.550 »
56958	18 février 1840.	GACHARD, archiviste-général, et consorts.	Traitements pendant les mois de janvier et de février 1840			5,259 12	
57095	7 mars »	Les mêmes	Id. id. mars 1840.			1,619 56	
37726	4 avril »	Les mêmes	Id. id. avril »			1,619 56	
58545	21 mai »	Les mêmes	Id. id. mai »			1,619 56	
58515	6 juin »	Les mêmes	Id. id. juin »			1,619 56	
58974	9 juillet »	Les mêmes	Id. id. juillet »			1,619 56	
59226	8 août »	Les mêmes	Id. id. août »			1,469 36	
39695	4 septemb. »	Les mêmes	Id. id. septembre »			1,594 56	
40156	5 octobre »	Les mêmes	Id. id. octobre »			1,594 56	
40587	7 novemb. »	Les mêmes	Id. id. novembre »			1,594 56	
41125	4 décemb. »	Les mêmes	Id. id. décembre »			1,594 56	
						Imputations.	19,184 72
						Restant disponible.	2,165 28
ARTICLE 2. — Frais d'administration (<i>Matériel</i>).							Allocation. . . fr. 2.600 »
58896	1 ^{er} juillet »	GACHARD, archiviste-général.	Remboursement des dépenses faites par lui, pendant le 1 ^{er} trimestre 1840.			558 47	
59166	24 » »	Le même.	Id. id. id. 2 ^e » »			195 81	
						Imputations.	552 28
						Restant disponible.	2,047 72

		ARTICLE 3. — Frais de publication des inventaires des archives.		Allocation. . . fr.	4,000 »
		Rien.			
		ARTICLE 4. — Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées, frais de copie de documents concernant l'histoire nationale.		Allocation. . . fr.	15,000 »
57191	11 mars »	JULES DE SAINT-GENOIS, archiviste de la Flandre orientale.	Traitement pendant le 1 ^{er} trimestre 1840	250 »	
57192	» » »	HEEP, aide-archiviste idem	Id. id.	125 »	
57510	19 » »	POLAIN et SCHOONBROODT, archivistes de la province de Liège.	Id. id.	742 50	
37702	3 avril »	LACROIX et HENNEBERT, id. du Hainaut	Id. id.	575 »	
38621	18 juin »	JULES DE SAINT-GENOIS, archiviste à Gand.	Id. pendant le 2 ^e trimestre 1840	250 »	
38622	» » »	HEEP, aide-archiviste, idem	Id. id.	125 »	
38897	1 ^{er} juillet »	GACHARD, archiviste-général.	Remboursement de ses frais d'acquisition	110 »	
38898	» » »	POLAIN et SCHOONBROODT, archivistes à Liège.	Traitements pendant le 2 ^e trimestre 1840	742 50	
38899	» » »	LACROIX et HENNEBERT, id. du Hainaut.	Id. id.	575 »	
39696	4 septemb. »	JULES DE SAINT-GENOIS, archiviste à Gand.	Id. pendant le 3 ^e trimestre 1840	250 »	
39697	» » »	HEEP, aide-archiviste, idem	Id. id.	125 »	
39987	15 » »	POLAIN et SCHOONBROODT, archivistes à Liège.	Id. id.	742 50	
39988	» » »	LACROIX et HENNEBERT, id. du Hainaut.	Id. id.	575 »	
40109	24 » »	DELFOSE et WOESTE	Cession de deux caisses d'archives provenant de l'ancienne abbaye de Roermond	500 »	
40515	21 octobre »	GACHARD, archiviste-général.	Indemnité pour ses voyages d'inspection à Liège, à Mons et à Bruges.	444 »	
41660	8 décemb. »	JULES DE SAINT-GENOIS, archiviste à Gand.	Traitement pendant le 4 ^e trimestre 1840	250 »	
41661	8 » »	HEEP, aide-archiviste, idem	Id. id.	125 »	
41662	8 » »	POLAIN et SCHOONBROODT, archivistes à Liège.	Id. id.	775 85	
				Imputations.	6,682 55
				Restant disponible	8,517 67

JEUX DE SPA.

RÉSULTAT DES COMPTES PENDANT LES EXERCICES 1852 — 1840 INCLUS.

RECETTES.			DÉPENSES.		
1852	{ Un jugement du tribunal civil de Verviers, confirmé sur appel par la Cour de Liège, a décidé qu'il revenait au Gouvernement sur ces trois exercices . . }	25,027 97	1852 à 1840 inclus.	Traitement du contrôleur, fixé à 1,500 francs par an, pour neuf années	15,500 »
1855			1852 à 1838 inclus.	Indemnité aux gendarmes, suivant états	1,680 »
1854			1839 — 1840.	Idem idem idem	640 »
1855	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 54 49 }	7,554 49	1852 à 1840 inclus.	Frais de police locale, fixés à 400 francs l'année, pour neuf années.	3,600 »
	{ Somme fixe stipulée par le contrat. 7,500 » }			Indemnité au juge-de-peace	785 24
1858	Somme fixe stipulée par le contrat	7,500 »	1859 et 1840.	Subsides à la commune de Spa, pour réparations de ses monuments, alloués par la Législature	40,000 »
1857	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 56 30 }	7,556 30			
	{ Somme fixe. 7,500 » }				
1858	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 42,825 74 }	50,125 74			
	{ Somme fixe. 7,500 » }				
1859	Somme fixe.	7,500 »			
1840	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets. 16,061 70 }	25,561 70			
	{ Somme fixe. 7,500 » }				
TOTAL DES RECETTES.		125,826 20	TOTAL DES DÉPENSES. fr.		50,205 24

BALANCE.

RECETTES.	125,826 20
DÉPENSES.	50,205 24
EXCÉDANT DES RECETTES. fr.	75,620 96

CHAPITRE IX, ART. 1^{er}.*RELEVÉ des produits de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État pendant l'année 1840.*

Toutes les recettes de cette année n'étant pas encore opérées, cet état n'est qu'approximatif.

Pensions et rétributions des élèves	54,833 35
Produit de la pension des animaux malades	5,490 90
Vente d'animaux de race perfectionnée.	3,785 48
Produits divers	4,147 87
Total. fr.	68,257 60

Ces sommes sont ou seront versées au Trésor.

ÉTAT de l'emploi de la somme de 159,500 francs, allouée au chapitre VI, art. 4, litt. A, n^o 1, du Budget du Département de l'Intérieur (École vétérinaire). — 15 décembre 1840.

Ce chiffre est approximatif, attendu que toutes les dépenses ne sont encore ni faites ni payées.

Cours de physique et de chimie.	3,000 »
— de zoologie.	800 »
— de pharmacie	3,000 »
— de clinique.	4,500 »
— de médecine opératoire et maréchallerie.	4,200 »
— d'anatomie	970 »
— de botanique et d'agriculture.	4,500 »
— d'équitation.	1,430 »
Nourriture et entretien des élèves	41,500 »
Traitements et salaires	51,300 »
Frais divers (*).	26,000 »
Achat et nourriture d'animaux de race perfectionnée	4,500 »
Subsides.	4,650 »
Mobilier et matériel	1,750 »
Total. fr.	154,100 »

(*) Dont 20,000 francs sont affectés à payer des dépenses résultant des constructions faites cette année avec des matériaux achetés en 1839.

CHAPITRE IX, ART. 3. — *AGRICULTURE.*

HARAS fr. 230,000.

La situation du haras présente sous tous les rapports des résultats de plus en plus favorables. Le nombre des saillies augmente chaque année, et les prix élevés auxquels plusieurs produits du haras, provenant d'un premier croisement avec des étalons de $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{2}$ sang, ont été vendus, donnent l'espoir fondé que d'année en année l'amélioration de l'espèce chevaline fera des progrès, et que bientôt le pays sera affranchi du tribut qu'il paye à l'étranger notamment pour la remonte de la cavalerie.

Le nombre des étalons est de 65, parmi lesquels il s'en trouve 13 de pur sang tracé, 4 de pur sang non tracé et 14 de $\frac{2}{3}$ sang et plus, et 34 de $\frac{1}{2}$ sang, ces deux dernières espèces sont composées, à quelques petites exceptions près, de chevaux ayant de la taille et fortement membrés.

Le nombre des étalons du haras n'est pas augmenté, malgré l'achat des nouveaux étalons, parce qu'il a fallu réformer plusieurs étalons qui étaient hors de service par leur âge, ou qui ne présentaient pas toutes les qualités nécessaires pour l'amélioration de la race.

Dans le but de favoriser l'élève des chevaux, le Gouvernement a établi cette année des courses de chevaux dont la dépense est évaluée à 20,000 francs.

Les prix institués d'après le règlement ci-joint, sont presque tous établis en faveur des chevaux nés et élevés dans le pays.

Afin de donner à l'élève du cheval en Belgique tous les développements dont cette industrie est susceptible, et pour les motifs déduits dans le rapport au Roi, par arrêté royal en date du 7 de ce mois, une somme de 30,000 fr. est affectée à la distribution de primes aux propriétaires d'étalons, approuvés par des commissions provinciales, et aux propriétaires de juments issues des étalons de l'État, qui seront présentées à ces commissions avec un poulain de l'année issu de ces étalons

TABLEAU DES ÉTALONS DU HARAS DE L'ÉTAT.

32^{bis}

N ^o d'ordre.	NOM DE L'ÉTALON.	AGE.	RACE.	PAYS où IL EST NÉ.	PAYS où IL A ÉTÉ ACHETÉ.	DATE de L'ENTRÉE AU HARAS.	PRIX D'ACHAT.	Observations.
1	Adroit	20	Pur sang.	»	»	7 décembre 1826.	»	Provenant de l'ancien haras de Walferdange.
2	Kwelsch	10	1/2 sang irlandais.	Irlande.	»	7 id. 1826.	»	Id.
3	The Molslem	9	Pur sang.	Belgique.	Tervueren.	21 mars 1854.	4,000 »	Au haras du Prince d'Orange.
4	Goodwood	10	Id.	Angleterre.	Angleterre.	9 décembre 1854.	8,400 »	
5	Red Robin	12	Id. non tracé.	Id.	Id.	9 id. 1854.	5,800 »	
6	John Bull	10	1/2 sang.	Id.	Id.	9 id. 1854.	6,050 »	
7	Galland	10	Id.	Id.	Id.	9 id. 1854.	4,700 »	
8	Ebor	10	2/5 sang.	Id.	Id.	26 id. 1854.	15,400 »	
9	Derviche	11	1/2 sang.	Belgique.	Belgique.	5 janvier 1855.	5,000 »	Provenant du haras de Cambron.
10	Néron	10	»	Normandie.	Id.	15 id. 1855.	5,000 »	
11	Fox	15	Pur sang.	Belgique.	Id.	15 id. 1855.	5,000 »	Id.
12	Chapman	12	Id.	Angleterre.	Mecklembourg.	9 novembre 1855.	10,000 »	
13	Emerald	7	Id.	Mecklembourg.	Id.	9 id. 1855.	5,000 »	
14	Talma	12	1/2 sang.	Id.	Id.	9 id. 1855.	5,000 »	
15	Talisman, fils de Talma	8	Id.	Id.	Id.	9 id. 1855.	5,800 »	
16	Jong Prosper	8	Id.	Id.	Id.	9 id. 1855.	5,000 »	
17	Jong Gulliver	8	Id.	Id.	Id.	9 id. 1855.	5,400 »	
18	Remus	9	Id.	Id.	Id.	9 id. 1855.	1,700 »	
19	Morotto	10	Pur sang.	Angleterre.	Belgique.	4 octobre 1856.	6,500 »	Acheté à Lord Seymour.
20	Paris	9	Id.	Id.	Angleterre.	21 id. 1856.	12,000 »	
21	Abercrombie	6	Id.	Id.	Id.	21 id. 1856.	12,000 »	
22	Éclipse	10	Id.	Id.	Id.	26 id. 1856.	8,150 »	
23	Friar	9	2/5 sang.	Id.	Id.	26 id. 1856.	6,000 »	
24	Forester	10	1/2 sang.	Id.	Id.	26 id. 1856.	5,100 »	
25	Humber	6	Id.	Id.	Id.	26 id. 1856.	5,100 »	
26	Grey 1 ^{er}	7	Pur sang non tracé.	Id.	Id.	4 septembre 1857.	6,400 »	
27	The Brigand	8	Pur sang.	Id.	Id.	4 id. 1857.	5,150 »	
28	Schallinger	8	Pur sang non tracé.	Id.	Id.	4 id. 1857.	12,200 »	
29	Roi de Rome	6	Pur sang.	Id.	Id.	4 id. 1857.	15,000 »	
30	Sir Edmond	6	2/5 sang.	Id.	Id.	4 id. 1857.	10,500 »	
31	Sir Hercules	12	Id.	Id.	Id.	4 id. 1857.	7,800 »	
32	Catton	11	Id.	Id.	Id.	4 id. 1857.	9,000 »	
33	Tricolor	6	1/2 sang.	Id.	Id.	4 id. 1857.	4,600 »	
34	Pretender	12	Id.	Id.	Id.	4 id. 1857.	5,850 »	
35	Bay Dimsdale	7	Id.	Id.	Id.	4 id. 1857.	6,400 »	
36	Carthusien	6	Pur sang.	Id.	Belgique.	5 janvier 1858.	8,000 »	Sort du haras de M. Spitaels.
37	Boristhène	18	Id.	Id.	Id.	1 mars 1858.	1,500 »	Plus un cheval réformé.
38	Grimaldi	17	7/8 sang.	Id.	Angleterre.	29 juillet 1858.	5,400 »	
39	Necromancer	5	2/5 sang.	Id.	Id.	29 id. 1858.	7,600 »	
40	Worthy	5	1/2 sang.	Id.	Id.	29 id. 1858.	6,400 »	
41	Luxal	7	Id.	Id.	Id.	29 id. 1858.	5,500 »	
42	Yallop	9	Id.	Id.	Id.	29 id. 1858.	6,400 »	
43	Cottage	8	Id.	Id.	Id.	29 id. 1858.	5,750 »	
44	Jong Humphrey	5	Id.	Id.	Id.	29 id. 1858.	6,700 »	
45	King William	8	Id.	Id.	Id.	5 octobre 1858.	10,000 »	
46	Jong Walton	6	2/5 sang.	Id.	Id.	5 id. 1858.	12,000 »	
47	Schales	7	1/2 sang.	Id.	Id.	1 mars 1859.	5,500 »	
48	Black Prins	7	»	Id.	Id.	1 id. 1859.	4,700 »	Cheval de gros trait.
49	Travaller	4	»	Id.	Id.	1 id. 1859.	5,400 »	Id.
50	Perfection	6	1/2 sang.	Id.	Id.	1 id. 1859.	12,200 »	
51	Aide-de-camp	5	Id.	Id.	Id.	1 septembre 1859.	9,650 »	
52	Beverley	4	Id.	Id.	Id.	1 id. 1859.	11,400 »	
53	Priest	7	Id.	Id.	Id.	1 id. 1859.	11,400 »	
54	Ambassador	6	Id.	Id.	Id.	1 id. 1859.	6,600 »	
55	Negotiator	6	Id.	Id.	Id.	1 id. 1859.	5,600 »	
56	Forester (Jong Little John)	6	Pur sang non tracé.	Id.	Id.	15 id. 1859.	5,100 »	Plus 5 chevaux réformés, évalués 2,000 francs.
57	Grey performer	6	1/2 sang.	Id.	Id.	Avril 1840.	12,500 »	
58	Neptune	5	Id.	Id.	Id.	Id. 1840.	8,200 »	
59	Minor	4	2/5 sang.	Id.	Id.	Id. 1840.	8,200 »	
60	Monarque	8	1/2 sang.	Id.	Id.	Id. 1840.	5,100 »	
61	Contract	5	2/5 sang.	Id.	Id.	Id. 1840.	8,200 »	
62	Resolution	4	1/2 sang.	Id.	Id.	Septembre 1840.	6,400 »	
63	Tisc	5	Id.	Id.	Id.	Id. 1840.	6,400 »	
64	Palmston	4	5/4 sang.	Id.	Id.	Id. 1840.	5,600 »	
65	Sportsman	5	Id.	Id.	Id.	Id. 1840.	15,000 »	
TOTAL.							441,000 »	

HARAS.

*Emploi de la somme de 230,000 francs allouée au Budget de 1840 ,
chapitre VI, art. 4, litt. A, n° 2.*

Achat d'étalons.	fr.	90,000	»
Courses de chevaux		18,907	50
Frais de voyages de l'inspecteur général et traitement de l'inspecteur et autres employés.		13,658	33
Frais du haras. — Nourriture des étalons. — Location des locaux et prairies. — Traitement des palefreniers et frais divers.		60,571	68
Frais des stations d'étalons dans les provinces		26,423	22
Souscription à des sociétés de course		1,300	»
Total.	fr.	211,360	73

Toutes les dépenses n'étant pas encore payées, cet état n'est que le relevé des dépenses faites jusqu'à ce jour. Il pourra peut être encore être dépensé une somme de 7 à 8 mille francs.

La dépense pour 1841 de la somme de 230,000 francs, peut être évaluée de la manière suivante :

Nourriture des étalons au haras	fr.	19,000	»
Location, prairies, locaux et contributions.		8,000	»
Culture des prairies et fenaison		1,000	»
Équipement, harnachement, objet de sellerie et de pansement.		6,000	»
Frais des stations dans les provinces		25,000	»
Médicaments		600	»
Ferrure des étalons		1,600	»
Traitement des palefreniers et gens de service		29,000	»
— et frais de voyage de l'inspecteur général des haras, et traitement des autres employés du haras.		15,000	»
Frais d'entretien des locaux.		800	»
Frais de bureau et d'impression.		2,000	»
Souscription à titre d'encouragement aux sociétés de courses.		3,000	»
Prix institués par l'arrêté royal du 19 avril 1839 pour les courses de chevaux.		20,000	»
Somme destinée aux achats de chevaux.		74,000	»
Primes à accorder en vertu de l'arrêté royal du 7 décembre 1840.		30,000	»
Total.	fr.	230,000	»

CHAPITRE IX, ART. 8, LITT. A.

GARANCE.

Il n'a encore été imputé au Budget de 1839, sur la somme de 30,000 francs allouée pour la culture de la garance, qu'une somme de fr. 327 66 c^s, formant le montant des frais de voyage de la commission instituée pour l'examen des questions relatives aux encouragements à accorder à cette culture. Les primes accordées par l'arrêté royal du 3 juin 1839 n'ont pas été payées, attendu que la commission d'inspection des plantations n'a pas encore fait le rapport ensuite duquel la distribution aura lieu; l'on attend ce rapport d'un jour à l'autre. La dépense pour 1839 sera d'environ 7,000 francs.

La distribution des primes pour l'année 1840 ne sera faite que l'année prochaine. L'on ne connaît pas encore le chiffre exact de la somme à dépenser de ce chef, attendu que toutes les déclarations des planteurs ne sont pas parvenues au Ministère. L'on imputera en outre sur le Budget de cette année une somme de 3 à 4,000 francs promise à titre de subside au sieur Van Wassenhove à Mariakerke, pour la construction d'un séchoir. Cette somme ne sera toutefois accordée qu'à des conditions telles, qu'elles assurent certains avantages aux planteurs et leur donnent des garanties quant aux prix qu'ils auront à payer pour faire travailler leurs racines. L'on attend à cet égard les propositions de la commission provinciale d'agriculture et du gouverneur de la Flandre orientale. C'est la seule demande de subside de ce genre qui ait été adressée au Ministère, et il s'est empressé de l'accueillir.

Le crédit demandé pour 1841 est du reste entièrement éventuel, et ne sera dépensé que conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 3 juin 1839.

État des dépenses faites pour l'encouragement de la culture de la Garance.

1835. Achat et distribution de plants de garance et d'un traité sur la culture de cette plante	fr.	2,616	17
1836. Achat et distribution de plants de garance, impression et distribution d'un traité sur la culture de la garance à Avignon.		3,853	93
1837. Achat et distribution de plants de garance.		1,180	16
1838. Frais de préparation de la garance dont le Gouvernement a fait la culture		245	27
1839. Frais de voyage de la commission des garances et achat de graines à l'étranger		327	66
Il reste pour		6,838	20
environ de primes à payer sur l'exercice 1839.			
1840. Il n'a encore rien été imputé sur le crédit de 1840, l'on ne connaît pas encore le montant des primes à allouer.			

CHAPITRE IX, ART. 8, LITT. B.

ACHAT DE BESTIAUX, ETC., A L'ÉTRANGER.

<i>Achat à l'étranger d'animaux domestiques.</i>	fr. 20,000
<i>Augmentation de.</i>	10,000

Le Gouvernement a envoyé cette année deux fois, en Angleterre, un homme expérimenté, à l'effet d'y acheter des bêtes à cornes et à laine des meilleures espèces pour en introduire la race dans notre pays. L'espèce de bêtes à cornes qui paraissent devoir être le plus utilement élevées chez nous et croisées avec nos espèces, est celle de Durham; l'on en a acheté 45 individus de tout âge et de tout sexe, en ayant cependant soin de se procurer autant que possible de jeunes bêtes et des mâles reproducteurs. L'on a également acheté 49 bêtes à laine des meilleures espèces.

Ces animaux ont été revendus très-avantageusement à Bruges, à Namur et à Anderlecht : les béliers n'ont cependant pas été aussi goûtés que l'on aurait pu le désirer, vu leurs bonnes qualités; mais l'on attribue cette circonstance à la méfiance qui règne parmi les éleveurs de moutons, par suite de l'introduction dans leur troupeaux, il y a quelques années, d'une race de mérinos qui leur a occasionné de grandes pertes. L'on verra dans 2 ou 3 ans les résultats que la nouvelle espèce que l'on a introduite cette année aura produits. Les bêtes à cornes de la race de Durham ont été très-estimées par les cultivateurs; certains individus ont été achetés à des prix très-élevés, 6, 7 et même 8 cents francs; en général, elles ont trouvé beaucoup d'amateurs, qui espèrent que le Gouvernement continuera à faire, chaque année, quelques sacrifices pour l'introduction de nouveaux sujets de cette espèce.

Le prix d'achat brut en Angleterre des 45 bêtes à cornes et de 52 bêtes à laine a été de fr. 28,357 18

Les frais de transport sur bateau à vapeur de Storton à Londres et de Londres à Anvers, les frais de commission, nourriture, etc., se sont élevés à la somme de 17,151 75

TOTAL. fr. 45,508 93

Le produit des ventes a été de 23,514 »

Perte nette. fr. 21,994 93

Il est à remarquer que dans cette perte est comprise la valeur de cinq animaux qui sont morts de maladie par suite du voyage lors du premier transport.

Le Gouvernement n'a pas acheté de bêtes à cornes cette année, en Hollande, dans la crainte d'augmenter l'intensité de la maladie épizootique qui règne en-

core toujours dans ce pays. Les commissions d'agriculture consultées sur ce point ont partagé cet avis.

L'on demande, pour l'année 1841, une somme de 20,000 francs pour ces dépenses, attendu qu'il est impossible, avec une somme inférieure, de faire des acquisitions assez importantes pour que les résultats que l'on en attend puissent se faire remarquer d'une manière sensible.

ACHATS DE BESTIAUX EN ANGLETERRE, EN 1840.

Résultats.

DÉPENSES.

Achats de bestiaux	1°	14,082 38	} prix brut.
— —	2°	14,274 80	
			28,357 18
Frais de nourriture et de transport en Angleterre.	1°	5,129 75	
— — — — —	2°	5,827 80	
			10,957 55
Frais en Belgique, frais de vente, de banque	1°	546 92	
— — — — —	2°	987 28	
			1,534 20
Frais de voyage du commissaire.	1°	1,210 »	
— du même et d'une personne qui l'aide dans les achats	2°	2,450 »	
			3,660 »
Indemnité au commissaire.		1,000 »	
			17,151 75
	Total.	 fr.	45,508 93

PRODUITS.

1° Vente à Cureghem.	10,949 »
2° Vente à Cureghem.	7,235 »
Vente à Namur.	555 »
Vente à Bruges.	4,775 »
	23,514 »
PERTE. fr.	21,994 93

Il est à remarquer que 4 bêtes à cornes sont mortes par suite des fatigues du voyage.

Les 52 béliers et brebis ont coûté fr. 5,923 80 c ^s , ils ont produit	3,849 »
Les 45 bêtes à cornes ont coûté fr. 22,433 38 c ^s , elles ont produit.	19,665 »
Somme à laquelle il faut ajouter le prix des 4 bêtes à cornes mortes par suite de maladie, soit.	2,800 »
Total ou produit des bêtes à cornes.	22,465 »

*Frais résultant de l'acquisition de bestiaux en Angleterre, en 1840.**1^{er} Voyage.*

Achat de bestiaux (36 moutons, 16 génisses et vaches, 5 taureaux). fr.	14,082 38
Frais de nourriture et de transport en Angleterre.	5,129 75
Frais en Belgique, frais de vente, etc.	485 72
Frais de voyage du commissaire. (Il a parcouru 400 lieues en Angleterre).	1,210 "
Frais de banque	61 20
Total. fr.	<u>20,969 05</u>

Détail de la dépense de fr. 5,129 75.

Nourriture des bestiaux à Londres, payée au sieur Olivier. . . . fr.	729 30	
Frais de transport sur le bateau à vapeur de Londres à Anvers. . .	1,210 90	} suivant le tarif.
— — — — — .	988 68	
— — — — — .	1,090 "	
Payé pour location de voiture en Angleterre, pour frais de conducteur, frais de transport dans l'intérieur de l'Angleterre, frais de chargement.	1,110 87	
	<u>5,129 75</u>	

*État détaillé des frais occasionnés par l'achat, le transport, etc., de bestiaux en Angleterre, en 1840.**2^e Voyage.*

Achat de bestiaux (16 moutons, 17 vaches et génisses, 7 taureaux)	14,274 80
Frais de nourriture et de transport en Angleterre et de Londres à Anvers.	5,827 80
Frais de voyage du commissaire et d'une personne qui l'aidait en Angleterre. (Il a parcouru environ 600 lieues en Angleterre seulement)	2,450 "
Indemnité accordée au commissaire pour les deux voyages faits en 1840	1,000 "
Frais des bestiaux en Belgique, frais de vente.	580 42
Frais de banque et de commission pour les paiements.	406 86
Total. fr.	<u>24,539 88</u>

Détail de la dépense de la somme de fr. 5,827 80.

Frais de transport de Londres à Anvers sur le bateau à vapeur, suivant le tarif.	2,992 13
— de Stockton à Londres — — — — —	950 68
Frais de traversée.	152 40
Frais de transport de Londres à Brundfort.	58 26
— — à Romfort	36 83
— — à Olverton.	53 34
— — à Nottingham et à Buckingham	115 41
Frais de nourriture de bestiaux de Buckingham à Londres	76 20
Transport de 5 génisses d'Olverton à Londres	63 50
Nourriture et surveillance de 5 génisses à bord.	73 66
Transport d'hommes et bœufs et frais de route de Cambridge à Londres	131 76
Frais de transport à Olverton et retour à Londres avec 7 bœufs.	124 46
A REPORTER. fr.	<u>4,828 63</u>

	REPORT. . . . fr.	4,828 63
Transport de béliers à Londres.		17 78
Traversée de Londres à Middelbourg pendant 2 jours		101 60
Frais d'un domestique pour les bestiaux.		50 80
Frais de transport et de nourriture de bestiaux de Durham à Darlington		54 61
— de Hosfort à —		31 75
— de Busmont à —		40 32
— de Darlington à Storton.		200 66
Frais de journées de conducteurs		91 44
Nourriture et traversée des conducteurs et frais de nourriture de 21 bestiaux de Middelbourg à Londres		229 87
Frais de nourriture des bestiaux à Londres et de Londres à Auvers.		139 70
Indemnité à un surveillant à bord.		40 64
	Total. fr.	<u>5,827 80</u>

CHAPITRE IX, ART. 9.

ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. — CONSTRUCTIONS.

La somme de 42,000 francs, demandée au Budget de 1841 pour l'école de médecine vétérinaire, est destinée à pourvoir aux dépenses nécessaires pour achever les travaux à faire aux bâtiments nouvellement construits, et dont la maçonnerie, la charpente et la toiture sont achevées. Il reste encore en outre à faire à l'un de ces bâtiments, celui du centre ou pavillon, les planchers et tous les travaux de menuiserie.

A l'aile droite du bâtiment, construit l'année dernière, les murs doivent être plâtrés et badigeonnés, et quelques travaux de menuiseries restent encore à faire.

Pour construire tous les bâtiments dont les plans avaient été approuvés, il faudrait encore élever à la gauche du pavillon une aile de bâtiment semblable à celle de droite, et dont la dépense a été évaluée à 100,000 francs. Le Ministère a pensé qu'il était inopportun de réclamer, cette année, l'allocation de cette somme, et que l'on verrait même s'il était indispensable d'achever plus tard ces constructions.

Sur la somme de 42,000 francs, demandée pour l'année 1841, il y aura à imputer en outre la dépense de quelques travaux de construction indispensables dans quelques parties de l'école, comme un mur de soutènement contre la Senne près du boulevard, une enceinte peu coûteuse pour clore l'établissement du côté du boulevard, etc., etc.

Le Ministère a cru qu'il devait demander cette somme de 42,000 francs à la Législature qui n'avait alloué d'autres fonds pour les constructions nouvelles, qu'une somme de 130,000 francs au Budget de 1839. Cette demande lui a paru d'autant plus nécessaire, qu'il a fallu imputer sur les fonds généraux de l'agriculture, pour 1840, une assez forte somme pour payer des dépenses de constructions faites au commencement de cette année, dont les fondements avaient été jetés l'année dernière, et pour lesquelles une grande quantité de matériaux avaient été achetés l'année précédente, et qu'on a dû employer pour ne pas les laisser détériorer.

Cette marche ayant paru irrégulière, l'on a pensé ne pouvoir continuer à la suivre.

État des sommes affectées à la construction de bâtiments à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.

Budget de 1836.	Crédit spécial alloué.	. . .	50,000	»	Ces sommes ont été employées à l'appropriation des bâtiments existants, et à la construction de la cantine, cuisines et dépendances
— de 1837.	— — —	. . .	130,000	»	
— de 1837.	Ces sommes ont été imputées sur les fonds généraux de l'agriculture.		3,885	31	Il reste encore 10,000 francs à payer pour le même objet.
— de 1838.			2,498	44	
— de 1839.			28,851	50	
— de 1840.			18,434	72	
			233,669	97	
Somme restant à payer.			. . .	10,000	»
TOTAL.			. . .	243,669	97

Fonds alloués pour l'acquisition de la propriété affectée à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.

Budget de 1836.		fr.	80,000	»
— de 1837.			114,000	»
— de 1838.			76,000	»
TOTAL.			fr.	270,000

ÉTAT des dépenses faites et de celles restant à faire au 5 décembre 1840, sur les articles 1, 2 et 3 du chapitre VI du Budget de 1840.

DÉSIGNATION DES ARTICLES DU BUDGET.	DÉPENSES FAITES.	DÉPENSES CONNUES RESTANT A FAIRE.	OBSERVATIONS.
ARTICLE PREMIER. <i>Encouragements à l'industrie et au commerce.—Frais de publication de la Statistique industrielle et commerciale.</i>	DIVISION DU COMMERCE. Frais divers (1)fr. 11,465 » Écoles de navigation (2) 9,752 45 Statistique commerciale (3) 17,957 95 Expéditions et missions commerciales (4) 55,255 » TOTAL....fr. 74,408 58 DIVISION DE L'INDUSTRIE. Industrie linière.—Subsides, frais d'explorations, acquisitions et transport d'échantillons, idem de machines à filer et à préparer le linfr. 47,295 65 Subsides à des écoles et manufactures de dentelles (14 écoles). 6,400 » Subsides à des écoles industrielles (Liège et Verviers)..... 9,250 » Missions industrielles, explorations métallurgiques et collection d'échantillons à placer au musée (publicatⁿ industrielle). 2,915 25 Encouragements à des industriels en faveur de leur industrie... 4,800 » TOTAL....fr. 70,658 88	Récapitulation. Section du commerce....fr. 74,408 58 Section de l'industrie..... 70,658 88 TOTAL des dépenses faites...fr. 145,067 26 Frais diversfr. 6,000 » Écoles de navigation..... 500 » Statistique commerciale..... 25,000 » Expéditions et missions commerciales 6,000 » Portion imputable sur 1840 des frais de l'arrangement pris en 1850 avec une société de commerce, pour favoriser l'exportation des produits de l'industrie cotonnière et linière (5) .. pour mémoire. Aux dépenses qui précèdent il faut ajouter celles de la <i>Division de l'Industrie</i>, notamment : Subsides à l'industrie linière, explorations, dépenses résultant de l'institution de la commission d'enquête. Le montant total n'en est pas encore liquidé. Encouragements et frais pour l'introduction des machines et mécaniques à fabriquer le drap feutre. 20,000 » Subsides à des écoles manufacturières de dentelles..... 6,000 » Exploration en Saxe et en Angleterre pour y rechercher les meilleurs procédés applicables à la bonneterie 1,500 » Frais divers.—Missions.—Voyages. 1,000 »	(1) Cette somme se compose d'une foule d'articles qu'il serait trop long de détailler. — La majeure-partie de la dépense a été occasionnée par l'achat, en pays étranger, d'échantillons pour l'industrie belge, en frais d'impressions de documents distribués au commerce et aux chambres de commerce du pays, en achat d'ouvrages de douane et de commerce pour la même destination, etc., etc. (2) École d'Anvers : Traitement d'un professeur, du secrétaire d'administration et du gardien fr. 2,020 » École d'Ostende : Traitement de deux professeurs et du secrétaire d'administration..... 5,500 » Nieupoort : Classe de navigation..... 500 » Bourses d'études et frais divers..... 2,132 45 SOMME ÉGALE..... fr. 9,742 45 (3) La somme portée aux dépenses faites est la somme des traitements de l'année des employés chargés de la rédaction du travail, plus quelques frais accessoires. — Celle de 25,000 fr., portée parmi les dépenses à faire, est le prix présumé de l'impression du tableau du commerce de 1858, sur le point de paraître. (4) Voici le détail de cette dépense : Frais de l'envoi de deux agents en Abyssinie, pour y créer des relations favorables au commerce belge. 15,000 » Frais d'une exploration en Perse et dans les contrées limitrophes de la mer Noire, dans le même but. 7,000 » Frais de l'envoi de trois jeunes gens dans le Levant, pour y étudier le commerce et les langues orientales 4,800 » Frais d'un voyage de circum-navigaton de deux élèves de l'école de navigation à bord du navire l'<i>Oriental</i>..... 4,000 » Envoi de trois jeunes gens en Amérique (mission à la fois commerciale et scientifique. — Les frais en ont été en partie supportés par le Budget des <i>Sciences et Lettres</i>) 4,055 » Frais d'explorations industrielles d'un agent consulaire en Belgique, avant son départ pour son poste. 400 » SOMME ÉGALE..... fr. 55,255 » (5) A la fin de l'année 1859, il a été conclu avec la banque de l'industrie d'Anvers, un arrangement d'après lequel celle-ci s'est chargée de s'entendre avec les fabricants de tissus de coton du pays, et même accessoirement avec ceux de tissus de lin, à l'effet d'exporter hors d'Europe pour deux millions au moins de leurs produits, moyennant une garantie <i>mazima</i> de 10 p. % contre toute perte éventuelle qui résulterait des opérations. Cette garantie éventuelle a été accordée par le Gouvernement jusqu'à concurrence de 250,000 fr. Ce ne sera qu'après la réception des comptes de retour que le Gouvernement pourra apprécier quelle somme il aura à payer. — Au besoin une partie de la dépense devra être imputée sur 1841. (6) Le total général des dépenses faites et de celles restant à faire se monte à..... fr. 145,562 » Le crédit étant de..... 150,000 » Il y aurait excédant de..... 6,458 » On donne par l'état ci-joint, sub. Litt. A, le détail des primes payées et de celles présumées rester à payer. (7) La somme dépensée consiste en frais de surveillance et d'indemnités aux commissions de pêche. — Les primes pour armements à la pêche en 1840 ne peuvent être distribuées que l'année prochaine, après le retour de tous les bâtiments partis pour la pêche en 1840. Mais, sans nul doute, la somme restant disponible sera totalement absorbée et sera de beaucoup insuffisante. Comme il a été observé dans les notes fournies à l'appui du Budget de 1841, le chiffre de 1859 eût dû être de près de 64,000 francs pour permettre le paiement des primes aux taux fixés par les règlements. Or, comme depuis, la pêche nationale a continué de prendre de l'extension, qu'il a été institué des primes plus élevées en faveur de la pêche du hareng, et des primes nouvelles en faveur de la pêche au poisson frais, qu'enfin des indemnités ont dû être allouées aux commissions spéciales et à quelques agents chargés de surveiller et de protéger la pêche, il est évident que, pour 1841, le chiffre de 80,000 francs est d'autant plus nécessaire, que les intéressés à la pêche nationale continuent de se plaindre de sa position peu favorable, ainsi que le prouve l'extrait ci-joint, sub. Litt. B, d'un rapport de la chambre de commerce d'Ostende.
ARTICLE 2. <i>Primes pour construction de navires.</i>	Primes liquidéesfr. 51,642 »	Primes à liquider (6) 91,920 »	
ARTICLE 3. <i>Pêche maritime.</i>	Indemnités et frais divers..... 2,581 52	Primes et indemnités à payer (7). 57,418 »	

Dépenses faites.

Dépenses à faire

TOTAL..... fr.	91,920
----------------	--------

PÊCHE NATIONALE.

Le nombre de bateaux de pêche appartenant au port d'Ostende était , au 31 décembre 1839 , de 96.

Depuis , 5 autres sont armés ou en construction.

Comparant les résultats des années 1838 et 1839 , on ne trouve pas que cette branche d'industrie ait pris tout le développement dont elle est susceptible.

En 1838, 82 bateaux ont apporté 9,832 tonnes morue, qui	
ont produit.	fr. 371,000 »
— 84 — ont fait la pêche au poisson frais, et	
ont produit.	452,000 »
Produit brut, en 1838, fr.	<u>823,000 »</u>

En 1839, 85 bateaux ont fait la pêche à la morue, et ont apporté :

En 102 voyages au Doggerbanck, 5,016 tonnes.

57 — à Feroë et à Islande, 6,670 —

159 voyages ont donné. . .	11,686 tonnes qui
ont produit	fr. 399,000 »

Quoique le nombre de tonnes de morue apporté en 1839 excède d'environ 1800 tonnes celui apporté en 1838, par à peu près le même nombre de bateaux, le résultat en produit brut de vente, en 1839, n'a pas été en proportion de cet excédant d'apport.

88 bateaux ont fait, pendant les mois d'hiver de 1839, la pêche au poisson frais, qui a donné un produit brut de . . .	454,000 »
--	-----------

Donc, les diverses pêches en 1839, ont rendu. . . . fr.	<u>853,000 »</u>
---	------------------

Un tel produit brut, que, dans un temps un peu plus prospère, on peut espérer voir s'accroître à un million de francs par an, est entièrement tiré du sein de la mer. Sans en rien distraire au profit de l'étranger, il se répand entre mille mains et fait vivre toute une population.

Cependant, la part qui en reste à l'armateur ne lui donne qu'un minime intérêt en compensation des risques nombreux qui compromettent son capital, lequel, même sans l'éventualité d'une perte majeure ou totale, dépérit continuellement et l'astreint, après quelques années de navigation, à subir la dépense de grosses réparations.

Le salaire que se procure le marin par l'exercice de ces pêches lui laisse à peine de quoi s'entretenir, lui à bord et sa famille à terre.

On estime que 330 pêcheurs ont été occupés en 1839, à la pêche de la morue, et que la part de chaque homme au produit net de cel pêche a été de 340 francs. Le même nombre d'hommes auront eu, chacun, pour part à la pêche du poisson frais 300 francs. Ceux d'entre eux qui ont participé aux primes du Trésor pour des pêches à Feroë, ont reçu de ce chef environ 60 francs par homme; c'est donc, pour les plus avantagés, en moyenne, 700 francs, que, dans une année, un père de famille aura gagnés à un aussi rude et dangereux métier, exigeant une nourriture substantielle et une forte dépense en objets de vêtements.

La plus haute protection de la part du Gouvernement est due à cette branche d'industrie, dont tous les éléments (personnel, matériel et produits) sont nationaux.

Aussi compte-t-on, pour un premier encouragement, l'allocation de primes qui n'a pas été sans produire un effet avantageux.

La répartition qui s'en fera à l'avenir, d'après les dispositions de l'arrêté royal du 27 février 1840, aura de l'influence dans la production d'une plus grande quantité de morue de qualité supérieure, celle du Doggerbanck.

Pour le transport du poisson frais, le chemin de fer et sa station dans l'enceinte de la ville sont de puissants auxiliaires au prompt débit que trouve ce produit dans l'intérieur du royaume.

Les industries, telles que les chantiers de construction, les corderies, les ateliers de voiliers, de poulieurs et de forgerons, toutes dépendantes de la navigation maritime, ne se soutiennent que par la réparation éventuelle des navires fréquentant ce port, et par l'entretien des bateaux de pêche.

Il existe, dans le ressort de notre chambre, des distilleries, des salines, des tanneries, une fabrique de colle et de noir animal, etc.

Faute de renseignements positifs sur les opérations de ces usines, nous devons supposer que leurs résultats sont semblables à ceux d'exploitations similaires dans d'autres localités.

La chambre de commerce d'Ostende,

VALCKE-DEKNUYT, président.
